

# SOUVENIRS RÉTROSPECTIFS SUR CHARLY

DE 1830 A 1832

---

Quand la neige est tombée sur notre tête, quand nos jambes fléchissent, nous aimons à nous reporter au souvenir de nos jeunes années et à revivre notre passé. C'est un plaisir que j'éprouve aujourd'hui que je suis octogénaire.

J'étais enfant quand éclata la Révolution de Juillet 1830, et un vieux capitaine, ami et voisin de ma famille, aimait à me raconter ses campagnes, qui étaient nombreuses, car elles avaient commencé en 1792, et s'étaient terminées en 1815, sans un jour d'absence ni d'interruption. J'étais tellement fasciné par le récit de ces temps héroïques que je croyais presque en avoir été témoin.

Lorsque la Révolution de 1830 eut précipité du trône la branche aînée des Bourbons pour la remplacer par un prince de la branche cadette, Louis Philippe d'Orléans, ce fut pour Charly, comme dans presque toute la France, une joie immense. Le drapeau tricolore, que nos soldats avaient promené victorieux dans toute l'Europe, reparut sur nos clochers. Charly comptait plus de vingt anciens militaires qui revirent avec bonheur reparaitre les trois couleurs. L'enthousiasme fut tel que les hommes portèrent la cocarde à leur chapeau, les femmes à leur bonnet, et nous autres bambins à notre casquette.

Le maire de Charly était Denis Louis Caboche, ancien notaire, petit vieillard, plus qu'octogénaire, fidèle à la perruque et à la culotte courte : il avait pour adjoint François Regnault, négociant. Tous deux étaient partisans du régime déchu.

Charly était alors administré par un Conseil municipal composé de dix membres, non compris le maire et l'adjoint, qui étaient nommés par le Gouvernement (1) et pouvaient être pris en dehors du Conseil. C'étaient : J. Pinçon, N. J. Coutelier, L. P. Lemoine, Blaireau, Thomas, Duval, J. Ant. Cornette, L. B. Babé, L. Pétel, Bataille.

Comme dans la plupart des localités, le drapeau tricolore fut érigé sur le clocher de Charly. Il consistait en une pièce d'étoffe, en attendant qu'il fût remplacé par un drapeau en tôle, d'un mètre carré, dont le temps a changé les couleurs et qui demeura sur le clocher jusqu'à sa reconstruction en 1900.

La pose de ce drapeau donna lieu à un épisode assez amusant. Un jeune homme de Charly, D..., employé à Paris, dans la papeterie, avait été effrayé de la Révolution et était revenu à pied à Charly dans sa famille. Il s'était barbouillé le visage et avait raconté qu'il s'était battu et qu'il portait encore les traces de la poudre. C'était en réalité le plus inoffensif des hommes, et son récit était une plaisanterie, qui fut prise au sérieux. C'est lui même qui plus tard racontait les détails de cet épisode, qui d'un homme pacifique avait fait un héros. Il fut acclamé dans le pays, porté en triomphe, et on décida qu'il avait mérité l'honneur de saluer, le premier, le drapeau par un coup de fusil. Mais, racontait il plus tard, il n'avait jamais tiré un coup de fusil et ne savait même pas charger l'arme qu'on lui présenta. On lui mit entre les mains un fusil tout armé, il n'eut plus qu'à tirer la gachette et le drapeau fut salué aux cris de Vive le Roi ! Vive D... !

(1) Loi du 22 frimaire an VIII.

Le Gouvernement, par un décret du 1<sup>er</sup> octobre 1830, institua la Garde Nationale, dont l'objet était de maintenir l'ordre public. Sa devise était : *Liberté, Ordre public*. Tous les citoyens de Charly durent en faire partie. La Garde Nationale de Charly forma un bataillon complet, en y comprenant les compagnies de Saulchery, Romeny, Villiers, Domptin et Crouttes. La nomination des chefs eut lieu à l'élection. Le capitaine en retraite Boullenger fut l'âme et le véritable organisateur de la Garde Nationale ; il y apporta le zèle et l'ardeur d'un jeune homme, oubliant qu'il avait cinquante-cinq ans et que sa chevelure était toute blanche : on l'avait surnommé le général Lafayette.

La Garde Nationale de Charly était composée de 313 hommes formant quatre compagnies, non compris les musiciens, tambours, savoir :

1 de grenadiers.....	75	hommes
2 de chasseurs.....	68	—
	60	—
1 de voltigeurs.....	76	—
Sapeurs Pompiers.....	34	—

Le commerce local bénéficia de l'enthousiasme de la population. Les tailleurs eurent de la peine à répondre à leurs clients qui se firent habiller avec empressement. Le Gouvernement fournit les armes selon le modèle officiel.

Les élections donnèrent les résultats suivants :

*Chef de bataillon* : Cornette Amand, chef de bataillon en retraite, chevalier de la Légion d'honneur ;

*Capitaine adjudant major* : Boullenger François Amand, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur ;

*Quartier maître* : Coutelier Aristide ;

*Chirurgien aide major* : Baron ;

*Sous lieutenant porte drapeau* : Tillet Louis ;

*GRENADIERS* : *capitaine*, Léguillette Jean François (1) ; *lieu*

(1) Nommé maire de Charly le 25 février 1831, il fut remplacé par Leduc-Latournelle.

*tenant*, Leduc Letournelle ; *sous lieutenants*, Madelain François et Tillet Anseric ;

CHASSEURS (1<sup>re</sup> compagnie) : *capitaine*, Henri Etienne, ancien officier ; *lieutenant*, Bataille Frédéric ; *sous lieutenants*, Mauge et Bocquet. (2<sup>e</sup> compagnie) : *capitaine*, Blaireau Pierre ; *lieutenant*, Blaireau Antoine ; *sous lieutenants*, Guillain et Barras.

VOLTIGEURS : *capitaine*, Mantel Joseph, officier retraité ; *lieutenant*, Bataille de Vez ; *sous lieutenants*, Gilquin et .....

SAPEURS POMPIERS : *lieutenant*, Haquin ; *sous lieutenant*, Touchard.

La Garde Nationale avait besoin d'un drapeau, d'instruments de musique et de tambours. Une souscription volontaire produisit 374 francs. Après la souscription du maire et celle du commandant de la Garde Nationale, vint au troisième rang celle de Madame Leconte, fondatrice et supérieure du couvent de Notre-Dame de Bon Secours de Charly. Preuve que la cornette des religieuses n'exclut pas le patriotisme.

La reconnaissance des officiers et la prestation de serment se fit avec solennité d'après l'article 39 de la loi du 22 mars 1831. Le maire, après avoir fait battre un ban, présenta le commandant Cornette en ces termes : « Gardes Nationaux, en « exécution de la Loi, vous reconnaitrez pour votre comman- « dant M. Cornette, et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous « commandera pour défendre la royauté constitutionnelle, « la Charte et les droits qu'elle lui a consacrés, pour mainte- « nir l'obéissance aux lois, conserver ou rétablir l'ordre et la « paix publique. »

La reconnaissance du commandant étant ainsi faite, il a lui même fait reconnaître les officiers sous ses ordres, en les présentant à leurs compagnies respectives, auxquelles il a adressé les mêmes paroles. Après quoi chacun des officiers a prêté individuellement, entre les mains du commandant Cornette, le serment de fidélité au roi des Français, d'obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume.

Chaque nomination était précédée et suivie d'un ban.

La remise du drapeau à la Garde Nationale eut lieu le

dimanche 1<sup>er</sup> mai 1831, jour de la fête du roi. Ce fut l'occasion d'une fête splendide, et j'emprunte à mon Histoire de Charly (page 164) les détails suivants que je dois en partie aux notes du capitaine Boullenger.

« La veille de la fête, les boîtes furent tirées à six heures du soir ; à huit heures, retraite battue par tous les tambours. Le 1<sup>er</sup> mai, jour de la fête du roi Louis Philippe, à quatre heures du matin, la diane ; à six heures, salve de toutes les boîtes d'artillerie. Toutes les maisons furent pavoisées du drapeau tricolore. L'enthousiasme fut immense. Toute la Garde Nationale était sous les armes dès onze heures, sur la place du Champ de Mars (aujourd'hui place de l'Hôtel de Ville). Les autorités civiles et administratives s'étaient rendues à la Maison Commune (1), où deux dames chargées d'attacher la cravate au drapeau y avaient été conduites par deux commissaires délégués à cet effet. Ces deux dames étaient Mesdames Léguillette, femme du maire, et Cornette, femme du chef de bataillon. Un détachement de deux pelotons de la Garde Nationale, commandée par le capitaine Leduc Latournelle et précédé des tambours et de la musique, se rendit à la Maison Commune pour y prendre le drapeau et escorter les autorités. Tout le bataillon était formé en bataille sur la place, attendant le drapeau qui était porté enveloppé dans son fourreau. Au milieu des deux pelotons, le cortège revint sur la place ; le détachement reprit son rang de bataille : les autorités, le drapeau et les deux dames étaient au centre du bataillon. Le commandant fit former le bataillon carré ; le capitaine adjudant major retira le drapeau du fourreau et présenta la cravate à Mesdames Léguillette et Cornette. Pendant ce temps, les boîtes d'artillerie se faisaient entendre, la musique jouait des airs patriotiques. Les officiers formèrent le cercle dans le carré ; le maire et le com-

(1) La Maison Commune étant en mauvais état, c'est la maison du maire Léguillette qui en tint lieu, et c'est chez lui que le drapeau fut déposé.

mandant donnèrent la main aux dames qui attachèrent la cravate au drapeau. Prenant alors le drapeau de la main droite, comme pour l'offrir à la Garde Nationale, le Maire prononça quelques paroles chaleureuses. Le drapeau fut incliné ; officiers et sous officiers étendirent le sabre ou l'épée pour le saluer. Précédé du commandant, escorté de deux adjudants et de tous les fourriers, le drapeau parcourut deux fois le bataillon carré : toute la Garde Nationale présenta les armes. Ces deux tours terminés, le drapeau fut replacé au centre, le commandant fit coucher l'arme sous le bras gauche et lever la main droite à toute la troupe pour prêter le serment suivant : « Je jure d'être fidèle au drapeau et de le conserver pur et sans tâche au péril de ma vie. » Un formidable cri : « Nous le jurons ! » retentit sur toute la place. La Garde Nationale se mit alors en bataille, défila par pelotons devant les autorités et fit halte. Les autorités se placèrent à la tête de la Garde Nationale et furent reconduits à la Maison Commune.

« Le soir il y eut banquet, bal gratis, réjouissances publiques et illuminations générales. Charly a eu bien des fêtes. il est probable qu'il n'en a jamais vu d'aussi belle que celle du 1<sup>er</sup> mai 1831. »

L'intention d'avoir à Charly une pompe à incendie avait été émise dès le mois de mai 1830. Le Conseil municipal avait proposé l'acquisition d'une pompe et la création d'une compagnie de sapeurs pompiers. On avait estimé la dépense à 1,910 francs. Une réunion du Conseil municipal et des plus imposés, en date du 15 mai 1830, avait décidé à cet effet une imposition extraordinaire pour trois ans. L'autorisation préfectorale fut accordée le 27 août 1830.

La Compagnie de Pompiers fut organisée en même temps que la Garde Nationale, le 1<sup>er</sup> octobre 1830.

L'accord ne régna pas toujours entre la Garde Nationale et les Sapeurs Pompiers. Ceux ci, comme corps d'élite, prétendaient marcher à la tête du bataillon. Le sous préfet de Château Thierry, Nérat de Lesguisé, dut intervenir et il fut

décidé que les Sapeurs Pompiers marcheraient alternativement à la droite et à la gauche du bataillon. Sur ces entrefaites, le lieutenant Haquin fut remplacé par L. Challiot, ancien officier.

Lorsque le roi Louis Philippe fit en 1831 son voyage dans l'Est, il passa à Château Thierry le 6 juin 1831 ; toutes les gardes nationales de l'arrondissement se rendirent à Château Thierry et défilèrent devant le roi qui, avec son escorte, se tint sur la tourelle qui existe encore au Champ de Mars (1). J'étais habillé en artilleur comme quelques gamins de mon âge, et marchais fièrement, sabre au clair, avec la Compagnie de Pompiers de Charly, dont mon père faisait partie. Un des pompiers en serre fil me prit dans ses bras et me dit de crier : Vive le Roi ! en agitant mon sabre innocent ; ce que je fis... Comme les idées se modifient avec les années ! J'avais alors six ans et demi. Dix-sept ans après, j'étais au nombre de ceux qui envahissaient les Tuileries pour en chasser le roi citoyen. J'y fus légèrement blessé d'un coup de feu qui effleura ma jambe droite. Je n'étais pas très ambitieux, je demandais l'adjonction des capacités et l'abaissement du cens électoral. 1848 m'a donné bien davantage.

Charly vivait heureux et tranquille, étranger à toutes nos querelles de partis politiques, à ces divisions qui engendrent des animosités, des haines suscitées par des ambitions plus ou moins justifiées. La loi du 28 pluviôse an VIII sur les Conseils municipaux avait été modifiée. La loi du 23 mars 1831 porta de dix à seize le nombre des Conseillers municipaux de Charly. Les seize conseillers de Charly furent : LégUILLETTE Jean François, Geoffroy Louis, Madelain Jean-François, Blaireau Pierre, Coutelier Aristide, PéTEL Laurent, Démarcq Jean Pierre, Figuet Louis, Bataille Frédéric, Lefranc Louis, Cornette Armand, Pinçon Jacques, Baron Nicolas-

(1) Le Champ de Mars était alors une sorte de marécage qui fut comblé par le zèle de la Garde Nationale.

Auguste, Thomas Jean Pierre, Tillet Anseric, Touchard. —  
Léguillette fut nommé maire et eut Pinçon pour adjoint.

Mais une terrible épidémie éclata en 1832, c'était le choléra qui pour la première fois apparaissait dans notre pays, Charly paya une large rançon au fléau : il y eut en tout 58 décès, savoir 52 adultes et 6 enfants. La famille la plus éprouvée fut la famille Taratre, qui en septembre perdit trois personnes, le père, la mère et une jeune fille de 22 ans.

Ici s'arrête la tâche que je m'étais imposée ; c'est probablement ma dernière contribution à l'histoire de Charly, car l'heure du repos a sonné pour moi. *Solve senescentem...*

D<sup>r</sup> A. CORLIEU.